

2019-0466
2019-09-30

MAGNATROL 49S

MICROBIOCIDES PASTILLES

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 27795

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : KG

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON

CORROSIF

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPES ACTIFS :

Chlore présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et d'hydantoïnes apparentées 28.6%.

Brome présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne et d'hydantoïnes apparentées 65%.

Pour contrôler les dépôts d'algues, de bactéries et de champignons dans les systèmes de refroidissement d'eau par recirculation et systèmes de pâtes et papiers.

 **Magnus**[®]

PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTÉE

1271 Ampère, Boucherville QC J4B 5Z5

tél. : 450.655.1344

2019-0466
2019-09-30

MODE D'EMPLOI :

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination de déchets. **NE PAS** rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau. **NE PAS** utiliser ce produit dans la fabrication de papier ou de carton destiné à entrer en contact avec des aliments.

SYSTÈME DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT :

Lorsque utilisé tel que prescrit, **Magnatrol 49S** contrôle efficacement la croissance des algues, des bactéries et des champignons muqueux dans les tours de refroidissement de type commercial et industriel; dans les systèmes d'admission d'eau comme les filtres à écoulement continu et les lagunes; systèmes d'eau à échange thermique; systèmes industriels d'épuration des eaux; pasteurisateurs dans les brasseries; et laveurs d'air industriels avec système d'élimination des brouillards.

TRAITEMENT : Dose initiale – Lorsque le système est visiblement engorgé, verser 0.25 à 0.75 kg pour 10 000 litres d'eau dans le système. Renouveler la dose initiale jusqu'à l'obtention d'au moins 1 mg/l de brome résiduel pendant 4 heures. **Dose suivante** – Lorsque le contrôle microbien est visible, verser 0,1 kg à 0,4 kg par 10 000 litres d'eau dans le système. Renouveler selon les besoins pour maintenir au moins 1 mg/l de brome résiduel pendant au moins 4 heures.

USINES DE PÂTES ET PAPIERS :

Ce produit contrôle efficacement la croissance des algues, des bactéries et des champignons muqueux dans les systèmes d'admission d'eau fraîche ou salée dans les usines de pâtes et papiers, systèmes de refroidissement d'eau, systèmes d'eau de service, systèmes d'eau blanche et autres procédés. Traiter l'eau aux endroits critiques du système où il s'effectue un mélange uniforme du produit avec les eaux primaires. La fréquence et la durée du traitement dépendront de la gravité du problème. Les systèmes fortement contaminés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement initial.

TRAITEMENT DU SYSTÈME PAR VOLUME :

Ajouter jusqu'à 0,31 kg de produit par 10 000 litres ou 32 parties par million d'eau dans le système.

TRAITEMENT PAR MÉTHODE RÉSIDUELLE :

Ajouter suffisamment de produit pour maintenir un niveau de brome résiduel jusqu'à 5 ppm. Dès que le contrôle biologique est visible, l'utilisation de ce produit peut être réduite jusqu'à moins de 1 ppm de brome. Une autre méthode consiste à ajouter 600 g de produit par tonne métrique sèche de papier produite pendant vingt-quatre heures. Vérifier le brome résiduel pour s'assurer de ne pas dépasser 5 ppm. Remarque: Ne pas utiliser dans les systèmes d'eau potable.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Traiter selon les symptômes. Ce produit est corrosif pour la peau et les yeux et peut entraîner une réaction de sensibilisation ou une réaction allergique chez certaines personnes.

PRÉCAUTIONS:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS : Corrosif pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Peut être fatal si inhalé. Éviter de respirer la poussière. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

MISES EN GARDE : Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le nettoyage de l'équipement ou la manipulation du produit. Pour l'utilisation dans le secteur

2019-0466

2019-09-30

des pâtes et papiers, porter une combinaison au moment de déposer le produit, en plus de tout autre équipement de protection individuelle requis.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation ou d'autres effets nocifs, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement ou si les symptômes persistent.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.